



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.6/51/9
14 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
SIXIÈME COMMISSION
Point 151 de l'ordre du jour

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Note verbale datée du 11 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre ci-joint le texte de la lettre que S. E. M. Fidel V. Ramos, Président des Philippines, a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'informer des résultats de la Conférence internationale sur la lutte antiterroriste tenue à Baguio en février 1996, qui était la première de ce type à être organisée dans la région de l'Asie et du Pacifique. Est également joint le texte du Communiqué de Baguio publié par les 128 représentants de 19 pays, qui demandait le renforcement de la coopération multilatérale et bilatérale dans la lutte contre le terrorisme international conformément aux dispositions pertinentes du droit international et des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

ANNEXE I

Lettre adressée au Secrétaire général par le Président
des Philippines

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les Philippines ont récemment accueilli une Conférence internationale sur la lutte antiterroriste. La tenue de cette conférence était conforme aux dispositions des résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme qui ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

La Conférence internationale sur la lutte antiterroriste, à laquelle ont participé 128 représentants de 19 pays, était la première conférence de ce type à avoir lieu dans la région de l'Asie et du Pacifique, et a été organisée avec succès à Baguio du 18 au 21 février 1996.

Son but était de renforcer la coopération et l'unité entre les pays participants dans la lutte contre le terrorisme international. Plus précisément, elle était censée atteindre les objectifs suivants : a) échanger des données d'expérience dans la lutte contre le terrorisme; b) élaborer des stratégies générales et politiques communes pour combattre le terrorisme international; c) mettre en place un mécanisme permettant d'échanger des renseignements sur le terrorisme international; et d) étudier la possibilité de mener des opérations conjointes. J'ai le plaisir de vous faire savoir que la Conférence a été en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés.

Les participants ont été divisés en trois ateliers chargés respectivement des questions ci-après : grandes orientations, échanges de renseignements et contre-mesures. À l'issue de la Conférence, les participants ont publié le Communiqué de Baguio où ils demandaient le renforcement de la coopération multilatérale et bilatérale dans la lutte contre le terrorisme international conformément aux dispositions pertinentes du droit international et des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Veillez trouver ci-joint pour vos dossiers copie des documents ayant trait à la Conférence.

Nous avons le ferme espoir que la Conférence servira de tremplin pour améliorer la coopération et l'assistance entre les pays libres qui luttent contre le terrorisme international.

Le Président des Philippines

(Signé) Fidel Y. RAMOS

Annexe II

COMMUNIQUÉ DE BAGUIO PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 1996

Les représentants de 19 États de différentes régions du monde se sont réunis à Baguio (Philippines) du 18 au 21 février 1996 dans le but de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme.

À l'issue de débats intensifs, les représentants ont exprimé leur ferme volonté de combattre collectivement le terrorisme en tenant compte des principes fondamentaux énoncés ci-après :

- Les actes de terrorisme sont des crimes et il faut user de tous les moyens offerts par la loi pour les combattre;
- La lutte contre le terrorisme requiert des efforts concertés;
- Il ne doit pas exister de sanctuaire pour les terroristes;
- Il ne saurait y avoir de compromis dans la lutte contre le terrorisme;
- Les mesures antiterroristes doivent être conformes aux dispositions pertinentes du droit international et des normes internationales relatives aux droits de l'homme;
- Les pays qui n'ont pas encore adhéré aux traités et conventions relatifs au terrorisme sont instamment invités à le faire à titre hautement prioritaire.

Les représentants sont convenus qu'il faut promouvoir d'urgence les mesures suivantes :

- Renforcement de la coopération multilatérale et bilatérale aux fins de la coordination des politiques et mesures antiterroristes;
- Amélioration de la coopération et de la coordination internationales en matière de répression, d'échange de renseignements et de prévention du trafic et de l'utilisation illicite d'explosifs, d'armes, de matières nucléaires et de produits chimiques et biologiques;
- Amélioration des mécanismes permettant d'assurer un contrôle efficace en matière d'immigration et de protéger l'intégrité des documents de voyage;
- Mise en place de mécanismes internationaux d'échanges de renseignements en vue de faciliter les courants d'informations revêtant une importance cruciale, en particulier sur les terroristes et les organisations de terroristes, leurs mouvements et leur financement ainsi que les informations nécessaires pour protéger la vie et les biens et assurer la sécurité des transports;

- Coopération dans le domaine de la formation et des échanges d'information sur les techniques requises pour combattre le terrorisme;
- Adoption de politiques et de lois efficaces pour faire en sorte que les terroristes soient rapidement appréhendés, soumis à une enquête, traduits en justice ou extradés grâce à l'application d'accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux ou d'autres arrangements convenus par les États intéressés;

La Conférence a été marquée par un esprit d'extrême cordialité et d'amitié entre les représentants et d'étroite coopération internationale.
